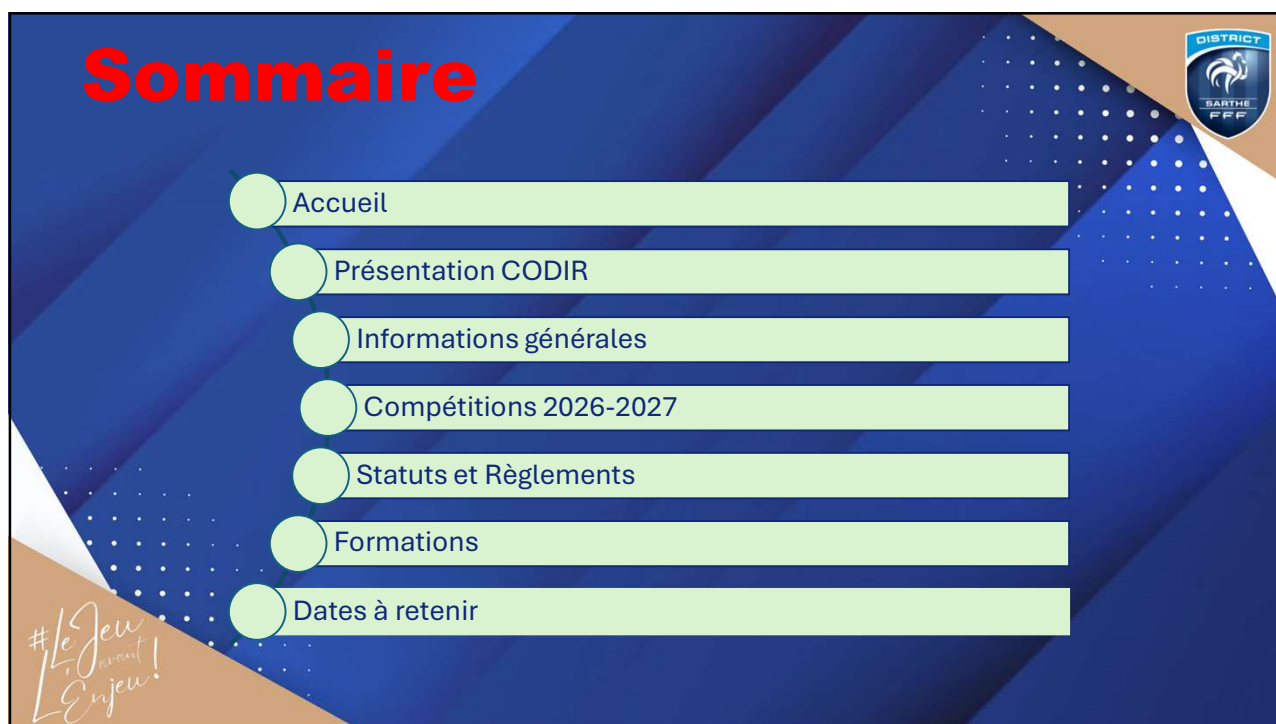




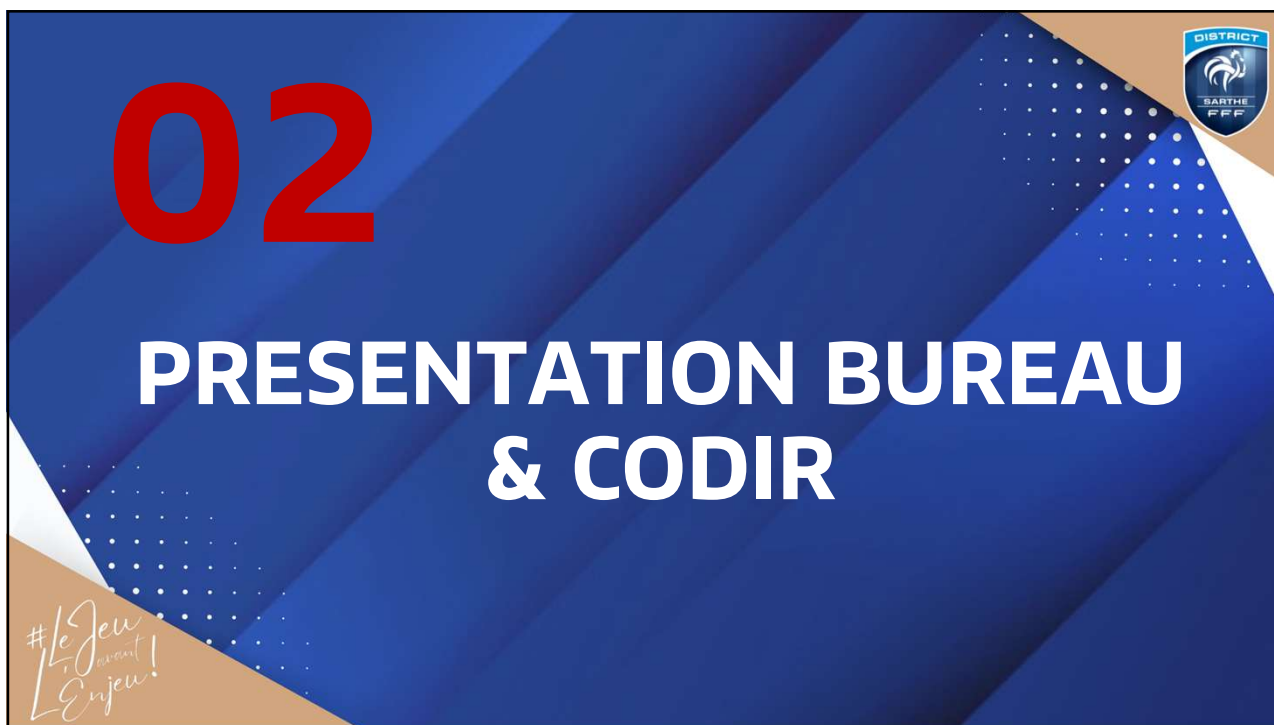
1



2



3



4

**B
U
R
E
A
U**

#LeJeu avant L'Enjeu!



Frédéric DAVY
PRÉSIDENT



DOMINIQUE LEDOS
PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ



NATHALIE DROUIN
VICE PRÉSIDENT



FABIEN POIRRIER
TRÉSORIER GÉNÉRAL



STÉPHANE MARANDEAU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



GUILLAUME CAUDRON
VICE PRÉSIDENT



YANNICK GLOAGUEN
SECRÉTAIRE ADJOINT



RAYMOND POULAIN
TRÉSORIER ADJOINT

DISTRICT
SARTHE
FFF

5

CODIR

#LeJeu avant L'Enjeu!



SANDRINE DOBER
MEMBRE



RÉGIS FOREST
MEMBRE



FABRICE FOUBERT
MEMBRE



LAURENT GARNIER
MEMBRE



XAVIER AUBERT
MEMBRE



PIERRE BÉRICH
MEMBRE



DELPHINE CHEVRIER
MEMBRE



PAUL VANNIER
MEMBRE



JACKY MASSON
MEMBRE



DOMINIQUE MONGAULT
MEMBRE



VINCENT NOYER
MEMBRE



EVELINE POLLET
MEMBRE

Assiste au CODIR



Meddy CHAVIGNEAU



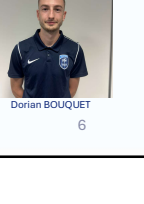
Florian FREMEAU



VINCENT GARNIER
CTD



ANDRÉ GOUSSE
PRÉSIDENT CDA

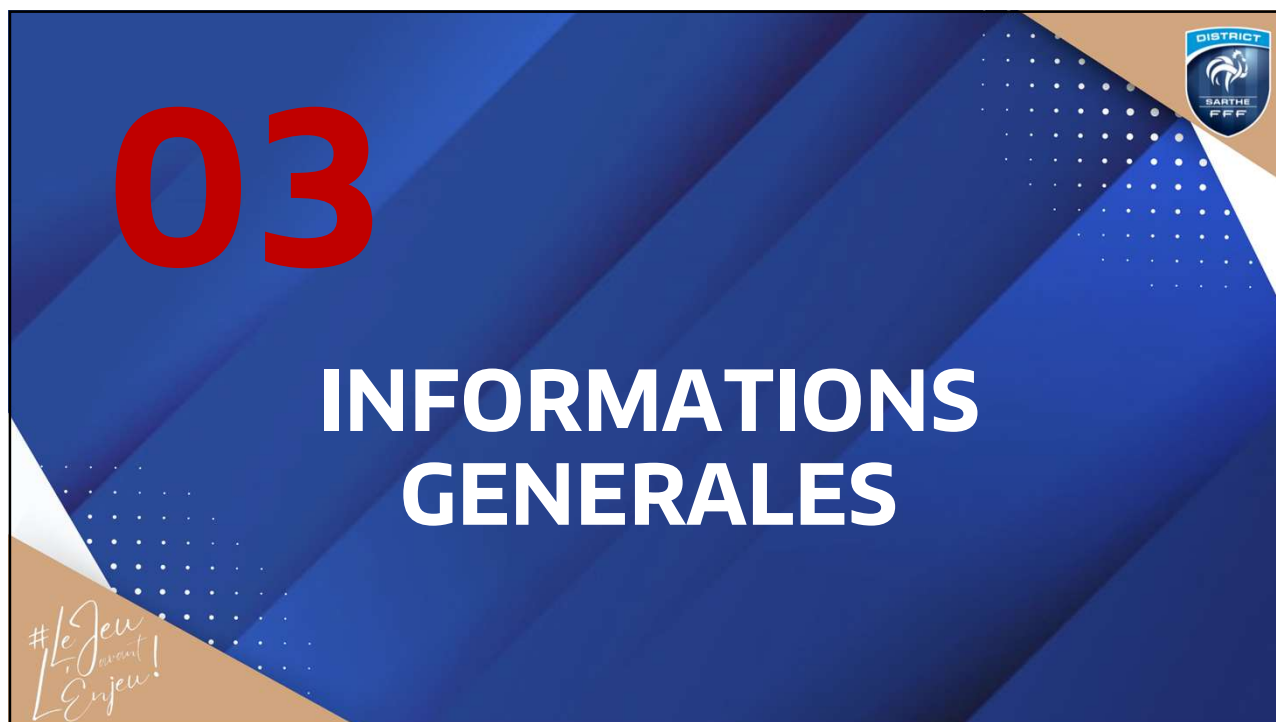


Dorian BOUQUET

DISTRICT
SARTHE
FFF

6

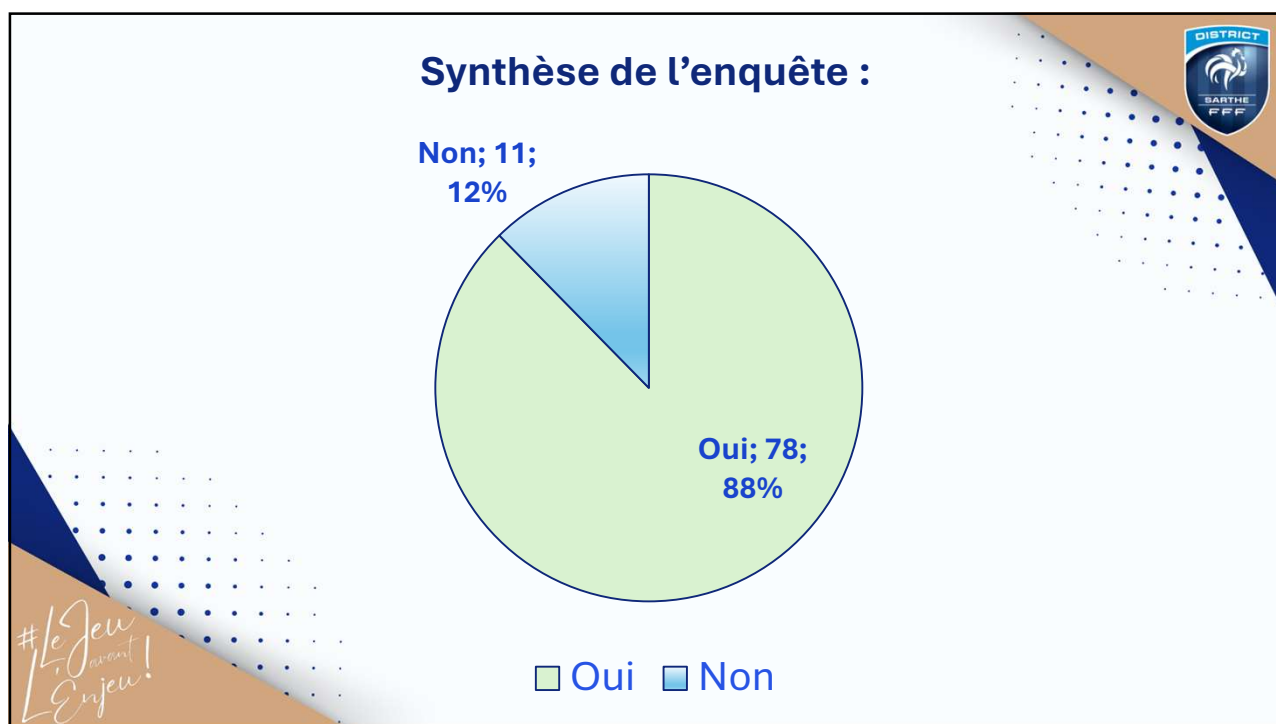
6



7



8



9

LE DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS	LA CORRESPONDANCE
► Le district se tient à votre disposition pour vous aider dans vos missions de bénévoles. N'hésitez pas à nous contacter ! 	► Utiliser la messagerie club (n°affiliation@lfpl.fr) pour correspondre avec le district.  Seules les demandes qui seront transmises par l'adresse mail officielle du club seront étudiées

#LeJeu avant L'Enjeu!

10

MISE A JOUR COORDONNEES BUREAU



► Mettre à jour la composition de votre bureau dans Footclubs.

► Mettre les coordonnées téléphoniques au moins du président et secrétaire en mode **“diffusable”**

↳ Permet aux autres clubs de voir les coordonnées pour se contacter en cas d'urgence

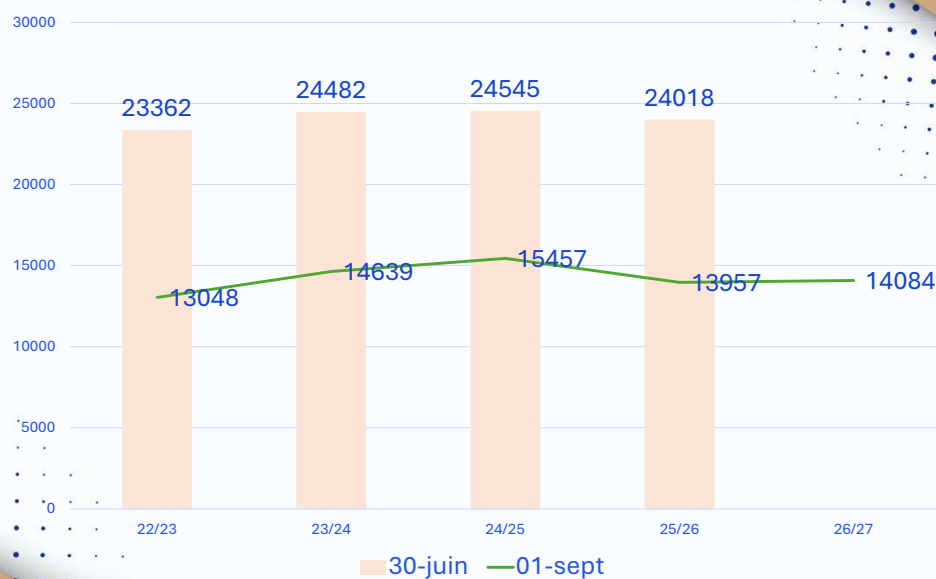


#LeJeu
avant
L'Enjeu!

11

LICENCES

Evolution du nbre de licenciés



#LeJeu
avant
L'Enjeu!

12

Dossiers de surclassement

► les dossiers de surclassement M et F doivent **IMPERATIVEMENT** être traités par **un médecin du sport**. La ligue rejette tous les dossiers gérés par des médecins généralistes cette saison (alors qu'elle les tolérait encore l'an dernier) – Directive de la FFF



#LeJeu
avant
L'Enjeu!

13

PROCEDURE URGENCE

INTEMPERIES FORFAITS

► Le district est fermé le Samedi matin (sauf astreinte Intempéries déclenchée : info clubs)

urgences@sarthe.fff.fr

► Merci de bien vouloir respecter la procédure d'urgence mise en place par le district (envoi aux clubs par mail + site)



#LeJeu
avant
L'Enjeu!

14

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL
Le JEU avant l'ENJEU !

ACCUEIL DISTRICT **EPREUVES** STATISTIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

SÉNIORS MASCULINS JEUNES MASCULINS SÉNIORS FÉMININES
JEUNES FÉMININES VÉTÉRANS FOOT A 7
FUTSAL **FMI** RÈGLEMENTS COMPÉTITIONS
INTEMPÉRIES ET PROCÉDURE URGENCE ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

AIDE AUX CLUBS | FMI
Tout savoir sur la WebApp FMI, version 5.0
La dernière version de la WebApp FMI, version 0.5 peut être déployée sur l'ensemble de vos terr...

4. Afin de palier à une impossibilité d'utiliser la FMI, voici le lien pour télécharger une **FEUILLE DE MATCH PAPIER** :

Pensez à la réinitialisation des mots de passe (Début de saison et mi-saison)
selon l'article 28 de nos règlements des compétitions.

Feuille-de-Match-papier-et-annexe

#LeJeu avant l'Enjeu!

15

Formation interne des nouveaux responsables d'équipes

FMI - Feuille de Match Informatisée - Feuille de Match

UTILISATEUR : Formation FMI
Club : U.S. SAVIGNE L'EVEQUE

Feuille de Match

ACCUEIL

RÉCUPÉRER LES RENCONTRES

Dernière récupération : 26/08/2026 17:57:21

Feuille de Match

DATE	MATCH	ÉTAT	TRANSMISSION Équipe Adverse	ACTIONS
------	-------	------	--------------------------------	---------

Les clubs doivent former leurs nouveaux responsables d'équipes.
L'outil « démo » permet à un dirigeant aguerri à la FMI de les former, en parcourant tous les points de détails pour éviter de les mettre en difficulté lors des matchs officiels.

Démo

16

Feuille de Match

Match : 1 - N° FMI : -1

UTILISATEUR : Dominique LEDOS
Club : U.S. SAVIGNE L'EVEQUE

25/08/2026 à 23H47

**Commissaire au terrain ou délégué principal
INSCRIPTION SUR LA F.M.I.**

Lieu : ST DENIS Terrain : STADE DE FRANCE

Technicien Lumière : Technicien Lumière Médecin : Médecin

Date / Heure : 25/08/2026 23:47

Liste des officiels

**Dans la partie « arbitres »
Ajoutez le commissaire au terrain sous l'appellation « Délégué principal » comme ci-contre**

Nom : Nom
Prénom : Prénom
Type : Délégué
Statut : Bénévole
Fonction : Délégué principal
Licence :
INDIVIDU AJOUTER

RETOUR AUX COMPOSITIONS SAUVEGARDER MOT DE PASSE ARBITRE VALIDER INFOS ARBITRE Exit

17

SERVICE CIVIQUE

66 dossiers traités

50 candidats retenus sur la saison 26/27

Inscriptions closes

#LeJeu avant L'Enjeu!

DISTRICT BARTHE FFF

18

FAFA

Terrain Grand jeu Synthétique (exclusivement) 25 000€

Terrain FOOT5 & FUTSAL Extérieur (30 000€ par terrain)

Eclairage 10 000€ (LED obligatoire)

Vestiaires 15 000€

Les dossiers de subventions 2026/2027 sont d'ores et déjà disponibles

Pour le transport se rapprocher de la ligue



19

Projet Club - Labellisation

Phase de lancement nationale (août 2026)

20

FIN DES LABELS JEUNES & FEMININES **> PROJET CLUB (26/27)**

> LES CLUBS EN RENOUVELLEMENT LABELS SERONT ACCOMPAGNES PRIORITAIREMENT SUR CE NOUVEAU DISPOSITIF ET CEUX DU SECTEUR OUEST

> RÉUNION D'INFO SPÉCIFIQUE POUR LES CLUBS DES SECTEURS NORD & EST FIN 2026 POUR QU'UN MAXIMUM DE CLUB SE METTENT EN MODE PROJET

> RÉUNION SPÉCIFIQUE SECTEURS SUD-OUEST & SUD DÉBUT 2027

VIDÉO DE PRÉSENTATION: [HTTPS://WWW.DAILYMOTION.COM/VIDEO/X9F4XIM](https://www.dailymotion.com/video/X9F4XIM)

#LeJeu avant L'Enjeu!



21

15 CLUBS EN RENOUVELLEMENT DE LABEL DEVANT S'INITIER AU PROJET CLUB...

<u>LABEL JEUNES</u>	<u>LABEL FEMININES</u>
- LE MANS FC (GARS & FILLES) - BONNETABLE PAT. - ST SAT/LA MILESSE FC - BEAUMONT SA - SPAY USN - VAL DE SARTHE - VIBRAYE US - CLERMONT CREANS - FYE AS - ANILLE BRAYE	- LE MANS FC (gars & filles) - LE MANS GAZELEC - ST SAT/LA MILESSE FC - VAL DE SARTHE - MAMERS SA - LA FLECHE FC - LA FERTE BERNARD VS - MULSANNE-TELOCHE AS





**Projet Club
Labellisation**

#LeJeu avant L'Enjeu!

22

PROJET CLUB (26/27)



• L'OUVERTURE DE L'OUTIL PROJET CLUB À L'ENSEMBLE DES CLUBS (24/08/2026)

MAIL FFF VERS LES CLUBS EN DATE DU 24/08 POUR PROPOSER DE SE CONNECTER À L'OUTIL VIA FOOTCLUBS ET LES INVITER À LE DÉCOUVRIR.
TUTO DE CONNEXION À L'OUTIL POUR LES CLUBS :



• UNE RÉUNION DE LANCEMENT POUR LES INSTANCES PROGRAMMÉE LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026 DE 18H00 À 19H30

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

23

CLUB DES DIRIGEANTES

DIMANCHE 04 OCTOBRE 2026
MARCHE SOLIDAIRE
TOUS EN MARCHE CONTRE LE CANCER

+

OPERATION 1 BUT = 1€ REVERSÉ
SUR LES RENCONTRES SENIORS
DU 20 SEPTEMBRE 2026

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

DON DU DISTRICT 2025 : 683€



PARCOURS DE 5KM, 7KM OU 10KM À FAIRE EN :
COURSE À PIED, MARCHE DU RANDONNÉE...
RENDREZ-VOUS PARKING DU VERGER À L'ARCHE DE LA NATURE

24



25

Règlements des championnats :

🕒 Article 17 : S'agissant des matchs aller, la Commission d'Organisation ~~pourra prononcer~~ prononcera **automatiquement** l'inversion d'une rencontre afin que celle-ci se déroule sur le terrain du club initialement visiteur.

S'agissant des matchs retour, la Commission d'Organisation ~~pourra prononcer~~ **prononcera** l'inversion d'une rencontre dès lors que le club recevant aura cumulé trois reports pour impraticabilité en championnat depuis le début de la saison

26

Règlements des championnats :

🕒 Article 25 :

Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain **majeur**, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tenir à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation en D1 et D2, le club encourra une amende dont le montant figure en Annexe 5 des Règlements Généraux (Annexe financière)

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SARTHE SAISON 2026-2027

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS MASCULIN

Art.25.1 : Absence commissaire au terrain Art.26 : 1. Forfait : 50 €

27

ARTICLE 9

OBLIGATIONS POUR LES CLUBS DE R1 – R2 – R3 ET D1

Critère 1

- De s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines

Critère 2

- d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1

Critère 3

- de former des joueurs dans les conditions figurant au tableau ci-après, la Commission d'Organisation compétente :
 - a. informe les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,
 - b. statue sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée.

28



Niveau	Engagements d'équipes de jeunes
R3/D1	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 18 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé
D2	Engager en nom propre au moins une équipe de jeunes de football à 8 ou à 11 OU Licencier 12 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé

***Les rencontres disputées en seniors sont comptabilisées.**



29



Règlements des Coupes :

Toutefois à partir ~~des 1/8e de finale~~ **du 5ème tour**, ~~si un club se trouve toujours en Coupe des Pays de Loire~~, **si un club dispute le même jour, la veille ou le lendemain une rencontre de coupe de la Ligue**, il est tenu de présenter obligatoirement son équipe 2.



30



Compositions des groupes de championnat :

Les groupes de D1 ont été composés par tirage au sort en répartissant :

- ✓ les descentes de R3
- ✓ les montées de D2 dans les deux groupes,
- ✓ les équipes réserves
- ✓ et les équipes maintenues.

Les groupes de D2, D3 et D4 ont été composés par la CDOC en groupes géographiques, en répartissant les montées et les descentes dans les 8 groupes.

#LeJeu avant L'Enjeu!

31



Composition des groupes de Challenge :

Composition en groupes géographiques :

- ✓ 24 groupes de 4 équipes soit 96 équipes à ce jour.
- ✓ avec répartition des D2 et D3 dans les différents groupes.

#LeJeu avant L'Enjeu!

32

Encadrement des équipes :

Dispositions L.F.P.L. : Championnats Seniors Masculins de D1 : le respect des obligations de désignation, présence sur le banc, et les sanctions afférentes prévues aux articles 12, 13, 13bis, 14 et Annexe 2 sont de la compétence du District, lequel désigne une Commission dédiée en charge de l'application de ces dispositions ; à défaut la Commission d'Organisation des Compétitions du District est compétente. La Commission Régionale veillera à l'application de ces dispositions.

Seniors R3	BMF (ou en cours) DF Coach Seniors (ou en cours)
Seniors D1	CFF3 DF Coach Seniors (ou en cours)
Seniors D2	Pas d'obligation

33

Règles d'accessions et de rétrogradations 2026/2027 pour 2027/2028

montées en R3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
maintien 3 ^e à 5 ^{ème} de D1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
maintien 6 ^e de D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
maintien 7 ^e de D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
maintien 8 ^e de D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
maintien 9 ^e de D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
maintien 10 ^e de D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
accession 1 ^{re} de D2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
accession 2 ^e de D2	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
descente 12 ^e de D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
descente 11 ^e de D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descente 10 ^e de D1	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2	2	2
Descente 9 ^e de D1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2
Descente 8 ^e de D1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2
descente 7 ^e de D1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2
maintien 2 ^e de D2	0	1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 3 ^e à 8 ^e de D2	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
maintien 9 ^e de D2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	2
maintien 10 ^e de D2	4	4	4	4	4	4	4	3	2	1	0	0	0
accession 1 ^{re} de D3	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
accession 2 ^e de D3	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

34

Règles d'accessions et de rétrogradations 2026/2027 pour 2027/2028

montées en R3

4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

descentes de R3

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

descente 12^e de D2

D3

4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

descente 11^e de D2

4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

descente 10^e de D2

0 0 0 0 0 0 0 1 2 3 4 4 4

descente 9^e de D2

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 1 2

maintien 2^e de D3

0 1 2 3 4 5 6 6 6 6 6 6 6

maintien 3^e à 9^e de D3

42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42

maintien 10^e de D3

6 5 5 5 5 5 5 5 5 5 4 3 2

montée 1^{ère} de D4

8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8

montées 2^e de D4

8 8 7 6 5 4 3 2 1 0 0 0 0

TOTAL

72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72

Descente 12^e de D3

D4

6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6

descente 11^e de D3

6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6

descente 10^e de D3

0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 3 4

maintien 2^e D4

0 1 2 3 4 5 6 7 8 8 8 8 8

autres maintiens en D4

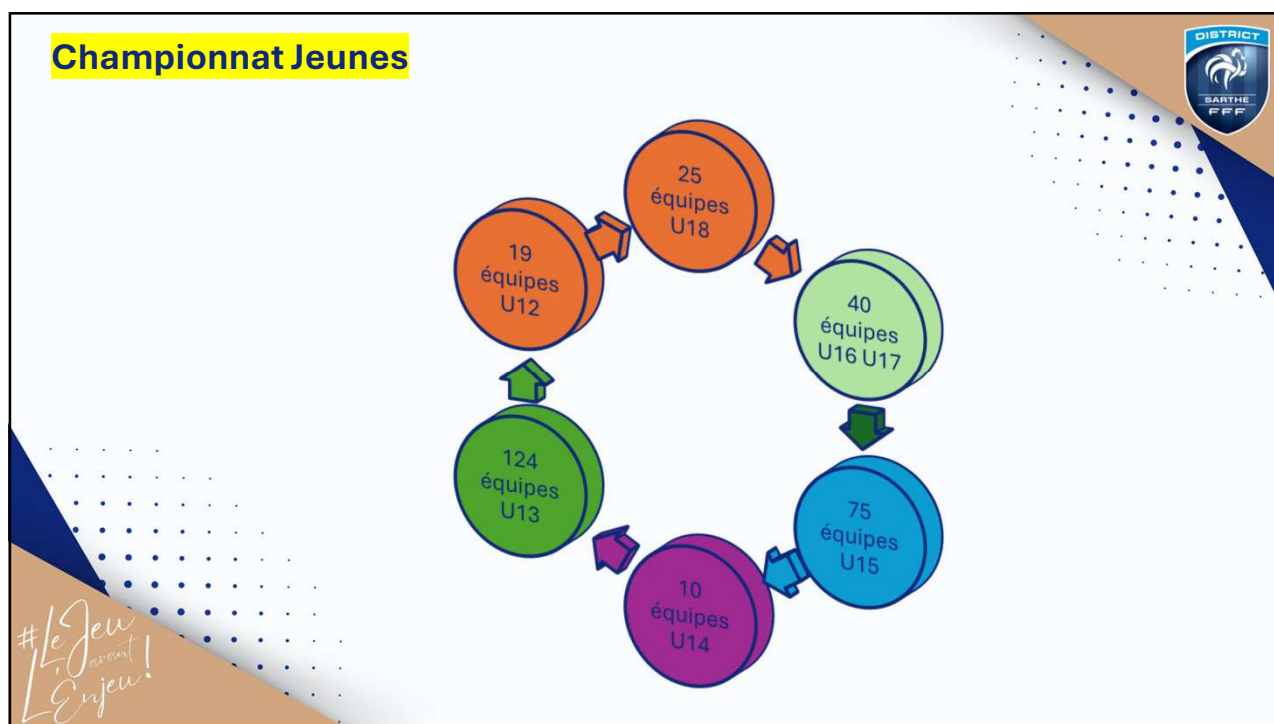
76 76 76 76 76 76 76 76 76 76 76 76 76

TOTAL

88 90 91 92 93 94 95 96 97 97 98 99 100

#LeJe
L'En

35



36

JEUNES MASCULINS

▶ **Rappel demande de modification ou report match – la demande doit être transmise au District au plus tard le jeudi avec l'accord du club adverse**

▶ **Nombre de Mutés est de 4 dont 1 hors période suivant l'article 160 des RG &1 Alinéa c**

#LeJeu
avant
L'Enjeu!



37

JEUNES MASCULINS

- ▶ **Arbitrage des Jeunes par les Jeunes**
 - Pour toutes les catégories Jeunes
 - A partir de 13 joueurs (Foot à 11) inscrits sur la FMI
- ▶ **Possibilité d'inscrire jusqu'à 16 joueurs sur la FMI avec participation de tous => OBLIGATION de pratiquer l'arbitrage des jeunes par les jeunes**

#LeJeu
avant
L'Enjeu!



38



ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

Boîte à outils



LE DISPOSITIF

POUR QUI ?

- Toutes les compétitions jeunes (U13 à U19) départementales et régionales, féminines et masculines
- **Exception** : Lorsque 3 arbitres officiels sont désignés (U16, U18 et U19 R1)

FONCTIONNEMENT

- 2 joueurs minimum (F/H) par équipe, par rencontre
- Inscription sur la FMI comme arbitre assistant du dirigeant responsable AJPJ
- L'arbitre assistant visiteur placé côté bancs de touche **durant toute la rencontre**
- Les 2 dirigeants (F/H) accompagnateurs se positionneront au niveau de la ligne médiane de chaque côté du terrain (ils ne suivent pas physiquement le jeune qui arbitre à la touche)
- Chasuble identifiable (couleur différente des équipes)

LES RÈGLES CLÉS



- Remplacement possible à la moitié de chaque période et obligatoire à la mi-temps
- La rotation doit s'effectuer sur un arrêt de jeu, avec l'accord de l'arbitre central
- Un joueur exclu temporairement ou définitivement ne peut occuper la fonction d'arbitre assistant
- Le joueur, dans sa fonction d'arbitre, reste éligible aux sanctions de l'arbitre central

OBJECTIFS

- Participer positivement au climat des rencontres
- Apprendre et mettre en application les règles du jeu
- Découvrir la fonction d'arbitre et une nouvelle vision du jeu

« Ensemble, Soyons P.R.E.T.S. Soyons FAIR-PLAY »
Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité

39

FOOT ANIMATION

Modification Réglementaire

À compter de la saison 2026/2027, l'âge à partir duquel un changement de club est considéré comme une mutation est abaissé.

Un cachet « Mutation » dès la catégorie U10

Jusqu'à présent, les jeunes licenciés étaient exemptés du cachet « Mutation » jusqu'à la catégorie U11 incluse.

Désormais, seuls les joueurs des catégories U6 à U9 restent exemptés de cette disposition. À partir de la catégorie U10, tout changement de club entraîne l'apposition d'un cachet « Mutation » sur la licence, sauf dans les cas particuliers prévus par l'article 117 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ailleurs, lorsque le changement de club est effectué après le 15 juillet, le joueur se voit attribuer un cachet « Mutation hors période ».

Pour les compétitions U10-U11 ainsi que pour les catégories U12 à U18, **une équipe ne peut aligner que quatre joueurs titulaires d'un cachet « Mutation », dont un seul maximum bénéficiant d'un cachet « Mutation hors période ».**

Le non-respect de cette disposition est susceptible d'entraîner des sanctions prévues par les règlements en vigueur.



40

FOOT ANIMATION

- Utilisation du FAL obligatoire pour toutes les catégories :

- U7
- U9
- U11

Foot Animation Loisir

F.A.L = Foot Animation Loisir

- Logiciel accessible via Footclubs

Plateau		Plateau	
U7 SECTEUR PHASE 1		U9 SECTEUR PHASE 1	
38 engagement(s)	6 secteur(s)	40 engagement(s)	6 secteur(s)
Plateau		Plateau	
U11 SECTEUR PHASE 1		U11 FEMININES PHASE 1	
45 engagement(s)	6 secteur(s)	3 engagement(s)	1 secteur(s)

- OUEST > lundi 31 août 2026 - 18h30 à St Saturnin
- NORD > jeudi 03 sept. À 19h30 à Sougé (Joël)
- SUD > lundi 7 sept. – 18h45 à Cérans (Joël)
- CENTRE > jeudi 10 sept. 2026 – 18h30 à St Pavace (à confirmer)
- SUD-OUEST > jeudi 10 sept. à 19h à Roezé
- EST > mardi 15 sept. - 19h à Vibraye

41

CDA - Effectifs

Catégorie	D1	D2	D3	Futsal	AST	JAD	AAD	FER	L Cand,	LFPL	FFF	Total
Demandes Licences	20	25	58	2	8	48	16	6	7	34	3	227
Licences Validées	19	20	38	1	3	39	13	4	7	31	3	178

Nombre Arbitres en 25/26 = 269 – Au 30/06/26 +26 par rapport à N-1
44 nouveaux Arbitres sur la saison 25-26
5 Retours à l'arbitrage – 6 Mutations

Tout arbitre ayant moins de 10 ans d'arrêt peut revenir à l'arbitrage sans repasser l'examen. Réalisation de la licence avant fin août. Formation à distance plus une observation sur le premier match

42

Plan Action ARBITRAGE

Formation Arbitres Club

Samedi 14 novembre 2026 de 9h à 17h00 – Lieu à définir

Reconduction de la semaine de l'arbitrage cette saison 1ère semaine d'octobre

FIA

N°01	N°02	N°03	N°04
CRÉPS Sablé / Sarthe	Le Mans	Le Mans	Le Mans
19 & 20 & 24 août	19 & 20 & 26 septembre	09 & 10 & 16 janvier 2027	13 & 14 & 20 février

4 Reçus

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

43

43

Caméra arbitre

- DÉPLOIEMENT ET SUIVI DES DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION DE CAPTATION DES RENCONTRES à compter du mois de janvier 2026.

- **36** rencontres se sont déroulées où les Arbitres étaient équipés d'une caméra, y compris les diverses finales de Coupes des 6 et 7 juin.
- Le ressenti des personnes référentes est :
 - * Autour des mains courantes, il y a une certaine réserve qui sans caméra ne serait pas la même.
 - * La caméra est dissuasive pour les discussions vis à vis les Arbitres.

- Le dispositif sera reconduit au cours de la saison 2026 / 2027

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

44

44



Slide 45 features a light blue background with a pattern of small blue dots in the corners. In the top right corner is the logo for 'DISTRICT SARTHE FFF'. In the bottom left corner is the hashtag '#LeJeu avant L'Enjeu!'. The main content is a white box containing the title and a list of points.

Climat des rencontres

- Concernant les clubs qui ont leurs bancs de touche à l'opposé de la tribune et buvette,
- Mettre l'AA du club recevant côté buvette afin d'éviter tout incident pendant la rencontre.

45



Slide 46 has a dark blue background with diagonal stripes and a pattern of small white dots in the corners. It features the same 'DISTRICT SARTHE FFF' logo in the top right and the '#LeJeu avant L'Enjeu!' hashtag in the bottom left. The slide is dominated by a large red number '05' and the title 'STATUTS ET REGLEMENTS' in large white letters.

05

STATUTS ET REGLEMENTS

46

CDSA

Article 41 - Nombre d'arbitres:



Niveau	R3	D1	D2	D3
Nbre d'arbitres	3	2	1	1

La Ligue peut valoriser la fonction d'arbitre de club à hauteur de 0,5 arbitre dans des conditions qu'elle fixe, pour l'ensemble de ses compétitions départementales à l'exception du Championnat Départemental 1, dans la limite de deux arbitres de club comptant pour un arbitre. Cette valorisation n'est possible qu'à la condition que le club concerné dispose a minima d'un arbitre officiel dans son effectif. Ces conditions peuvent être de fixer un nombre de rencontres arbitrées par saison avec une obligation d'une formation initiale adaptée et d'un recyclage toutes les trois saisons.

Dispositions L.F.P.L. : **Afin de compter pour 0.5, l'arbitre de club doit :**

- avoir suivi une formation initiale,
- arbitrer au centre sur 12 rencontres durant la saison (sans dérogation possible), la comptabilisation étant faite au regard des feuilles de match,
- suivre chaque saison un module de formation continue organisé par l'E.T.R.A.

47

47

BON A SAVOIR N°1



La situation des clubs est analysée 3 fois dans la saison

31 AOUT

28 FEVRIER

15 JUIN

Liste des clubs susceptibles d'être en infraction pour la saison en cours

AVANT LES FIA

1^{ère} situation des clubs en infraction

(Manque d'arbitres)
APRES LES FIA

2^{ème} situation des clubs en infraction

(Nb de matchs manquants/arbitre)

Date limite d'information aux clubs

30 SEPTEMBRE

31 MARS

30 JUIN

C'est cette situation qui conditionne la saison suivante

48

	Catégorie	Pour Compter pour 1 obligation			
		Nbre Minimum de matches	Compensé	Compensateur	Dérogation Médicale
Ligue / District	Arbitres nouvellement formés (Formation initiale en Arbitrage)	Formé au plus tard le 30 sept: 14 Matches	Non	Non	Non
		Formé au plus tard le 30 nov: 10 Matches	Non	Non	Non
		Formé au plus tard le 31 janv: 8 Matches	Non	Non	Non
		Formé au plus tard le 28 fev: 5 Matches	Non	Non	Non
	Autre Arbitres Seniors	20 Matches	Oui si 16 matches a minima réalisés	Oui dans les conditions de l'a. 34, disposition LFPL, paragraphe d.	A l'appréciation de la commission
	Autre Arbitres Jeune	18 Matches	Oui si 14 matches a minima réalisés	Oui dans les conditions de l'a. 34, disposition LFPL, paragraphe d.	A l'appréciation de la commission
	Autre Arbitres Très Jeunes	14 Matches	Oui si 10 matches a minima réalisés	Oui dans les conditions de l'a. 34, disposition LFPL, paragraphe d.	A l'appréciation de la commission

49



Ligue de Football des Pays de la Loire

Saison 2026 / 2027

Modifications aux Lois du Jeu

Comprendre les évolutions pour mieux les appliquer.

Applicable à compter du 1er Juillet 2026

Réunion des Clubs

50

SYNTHÈS

E

| Les principales évolutions



TEMPS DE JEU EFFECTIF

Limite de temps lors d'un remplacement

Évaluation des blessures et soins

Décompte de 8 secondes du gardien de but (2025/2026)

Décompte sur les rentrées de touche

Décompte sur les coups de pied de but



AUTRES MODIFICATIONS

Avantage après une reprise de jeu incorrecte

Équipement des joueurs



#LeJeu
avant
LeJeu!

DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

51

PROTOCOLE 1 — LOI 3

| Limite de temps lors d'un remplacement

« Le présent protocole concerne l'exigence visée à la Loi 3 selon laquelle **un joueur remplacé doit avoir quitté le terrain dans les dix secondes** afin d'éviter les **pertes de temps** et de maintenir le rythme des matches. »



Source : Fédération Française de Football (FFF) - Loi 3



Une procédure commune pour **limiter les pertes de temps** tout en préservant le rythme du jeu.

#LeJeu
avant
LeJeu!

DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

52

PROTOCOLE 1 — CONSÉQUENCE

Et si les 10 secondes sont dépassées ?

CONSÉQUENCES APPLICABLES

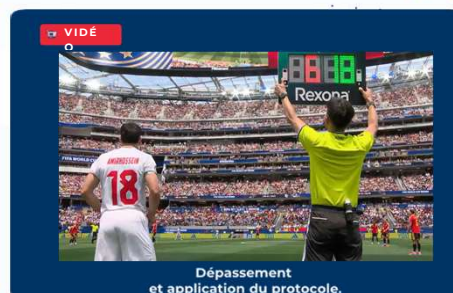
Le joueur remplacé quitte le terrain dès que possible ;

Le jeu reprend ;

Le remplacement ne peut plus être annulé

Le remplaçant attend :

une minute de temps continu (première condition) et **entrer sur le terrain à un arrêt de jeu sur autorisation de l'arbitre** (deuxième condition).



Dépassement et application du protocole.

À retenir : conséquence sportive d'abord, sanction disciplinaire seulement en cas de retards excessifs répétés.

#LeJeu
avant
LeJeu!

DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

53

PROTOCOLE 1 — DÉROULEMENT

Déroulement de la procédure ?

1
Autorisation
du remplacement
par l'arbitre.

ET
Vérification de
l'équipement
du joueur remplaçant
par l'AA / l'arbitre.

2
Début du décompte
de 10 secondes

3
Sortie par le point
des limites le plus
proche*

* Sauf indication contraire de l'arbitre

4
Décompte visible des
5 dernières secondes

5
Entrée
du remplaçant



DIRECTION DE L'ARBITRAGE

■ RÈGLE ■ EXCEPTION

1 Décompte unique
Remplacements
simultanés :

■ Un seul décompte
de 10 secondes.

■ Il débute après la
vérification des
équipements du
derniers
remplaçants

3 Les exceptions
L'arbitre peut ne pas
appliquer le décompte :

▲ joueur
manifestement blessé ;

▲ raison de sécurité.

#LeJeu
avant
LeJeu!

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

54

PROTOCOLE 2 — DÉROULEMENT

Blessures et soins

POURQUOI UN NOUVEAU PROTOCOLE ?



PROTÉGER LA SANTÉ
Évaluation et soins adaptés.



PRÉSERVER LE TEMPS DE JEU
Limiter les pertes de temps.

Comment se déroule la procédure ?

FRISE CHRONOLOGIQUE — 7 ÉTAPES

- 1**

Blessure
- 2**

Première évaluation
- 3**

Sortie du terrain
- 4**

Reprise du jeu
- 5**

1 min en temps continu
- 6**

Blessé doit entrer avec autorisation de l'arbitre
- 7**

Entrée du blessé
 lignede touche si ballon en jeu ou n'importe quelle ligne si ballon hors du jeu

#LeJeu
DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

55

PROTOCOLE 2 — DÉCISIONS

Quand le joueur doit-il quitter le terrain ?

 C'est LA première décision de l'arbitre. Le blessé QUITTE le terrain dans les 2 cas suivants :

CAS — ARBITRE SIFFLE FAUTE 1

Soigné sur le terrain
L'arbitre siffle un coup franc et le joueur est blessé **et soigné sur le terrain.**

CAS — ARBITRE ARRÊTE LE JEU 2

Semblant l'être (arrêt du jeu provoqué par l'arbitre)
Le joueur **semble l'être** — l'arrêt du jeu est provoqué par l'arbitre — que le joueur se fasse **soigné ou pas soigné.**



Arbitre arrête le jeu car joueur au sol. Application du protocole

#LeJeu
DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

56

PROTOCOLE 2 —EXCEPTIONS (LOI 5)

Dans quels cas la minute ne s'applique-t-elle pas ?

 Gardien blessé	 Collision gardien / joueur	 Deux partenaires en collision Blessure entre coéquipiers.
 Blessure grave	 Avertissement / Exclusion Faute sanctionnée disciplinairement.	 Penalty — tireur blessé Cas spécifique à la Loi 5.

 **Le joueur refuse les soins**

Exemples: L'arbitre regarde le joueur et en même temps, ce dernier fait signe de laisser le jeu...et se relève.
Une équipe sort le ballon « rapidement » alors que le joueur ne réclame aucune intervention et se relève.

 **Sortie spontanée du terrain**

À condition de **ne pas retarder la reprise du jeu.**

Attention : Faire un signe à l'arbitre pour avoir son accord pour revenir en jeu...

#LeJeu avant LeJeu!

DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

57

PROTOCOLE 3 —LOIS 15 & 16

Décompte sur rentrées de touche & coups de pied de but

 Le protocole concerne le **décompte des cinq secondes** des Lois 15 et 16 visant à éviter les pertes de temps et à maintenir le rythme des matches lors des rentrées de touche et des coups de pied de but.

 **Le décompte commence lorsque l'arbitre estime que la reprise du jeu est délibérément retardée...**

 **AU PRÉALABLE :** L'arbitre peut, avant de décompter :

- Intervenir verbalement



Phase acceptable sans décompte.

POUR LANCER LE DÉCOMTE

Le décompte peut toutefois débuter sans ces interventions.

- Donner un coup de sifflet ;
- Signaler que le jeu doit reprendre ;
- Effectuer un décompte visible de 5 secondes.

#LeJeu avant LeJeu!

DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

58

PROTOCOLE 3 — CONSÉQUENCES

Et si les 5 secondes sont dépassées ?

Si le ballon n'est toujours pas en jeu...



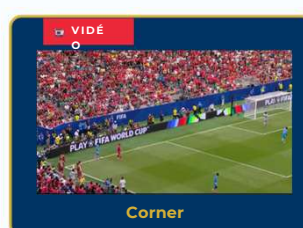
RENTRÉE DE TOUCHE

La remise en jeu est accordée à l'**équipe adverse**, au**même endroit**.



COUP DE PIED DE BUT

Un **corner** est accordé à l'équipe adverse, **du côté le plus proche** où le coup de pied de but devait être exécuté.



À retenir : la conséquence est **sportive**. L'avertissement n'intervient que si le joueur retarde ensuite **excessivement** la reprise.

DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

59

LOI 5 — AVANTAGE

Loi 5 –Avantage

Ce qui change

Le principe de l'avantage s'applique désormais non seulement lorsqu'une faute ou une infraction est **commise, mais également lorsque le jeu reprend de façon incorrecte** alors que le ballon est en jeu (rentrée de touche, coup franc...).

Exemple :

En cas d'une touche mal exécutée, si le ballon profite à l'équipe adverse, l'arbitre laisse l'avantage se développer.

Si l'avantage ne se concrétise pas immédiatement ou dans les secondes qui suivent, l'arbitre revient à l'infraction initiale (on fait rejouer la touche).



DIRECTION DE L'ARBITRAGE

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

60

LOI 4 — ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

Loi 4 –Équipement des joueurs

CE QUI CHANGE

Du concept de « bijoux » à un principe général de **sécurité**

**Objets dangereux**

Les objets dangereux restent **interdits** et doivent être retirés.

**Accessoires sans danger**

Les accessoires sans danger sont désormais **autorisés**, à condition d'être **recouverts** de manière sûre.

**Adhésif ≠ autorisation**

Le simple fait de recouvrir un objet dangereux avec du **ruban adhésif** ne le rend **pas autorisé**.



Exemple : Boucle d'oreille recouverte d'un sparadrap = autorisé

La règle se résume à une question : l'objet présente-t-il un **risque pour la sécurité** ?

61

Rappel

Modalités de gestion des 8 secondes pour le gardien

Le décompte des huit secondes débute à partir du moment où l'arbitre estime que le gardien est **clairement en possession du ballon avec ses mains**.

5 dernières secondes : **décompte visuel**



5 4 3 2 1 0

Main levée avec décompte visible des doigts

Capitaine seul à parler à l'arbitre : Principes

Seul joueur identifié par le brassard autorisé à communiquer avec l'arbitre. L'arbitre reçoit les demandes d'explications uniquement du capitaine

Responsabiliser le Capitaine

Renforcer la Relation Capitaine / Arbitre



INTERDIT : Attroupement de joueurs autour de l'arbitre
AUTORISÉ : Communication avec capitaine uniquement

62

MODALITES POUR PURGER UNE SUSPENSION – REGLEMENTS GENERAUX / Article 226

La pénalité, résultant du match de suspension supplémentaire et retenue au titre de l'article 37, sera attribuée à l'équipe avec laquelle le joueur a évolué en état de suspension.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LA TRICHERIE – CHAMPIONNATS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX / Article 37

- La nouvelle rédaction précise que le match de suspension supplémentaire infligé au joueur en raison de deux
- avertissements non révoqués n'entre pas en compte dans le cadre de l'application de l'article 37.

#LeJeu
avant
L'Enjeu!



63

ANNEXE 2 – BAREME DISCIPLINAIRE

L'Assemblée Fédérale a acté une aggravation du barème disciplinaire sur les qualifications les plus graves. Le barème LFPL concernant les infractions des spectateurs licenciés est mis à jour.

Fortes augmentations des sanctions envers les spectateurs licenciés

Augmentation des sanctions pour les incivilités envers les officiels

Ajout de retrait de point dans les sanctions pour actes de brutalités envers un Officiels

#LeJeu
avant
L'Enjeu!



64

Article 226 RG - Modalités pour purger une suspension

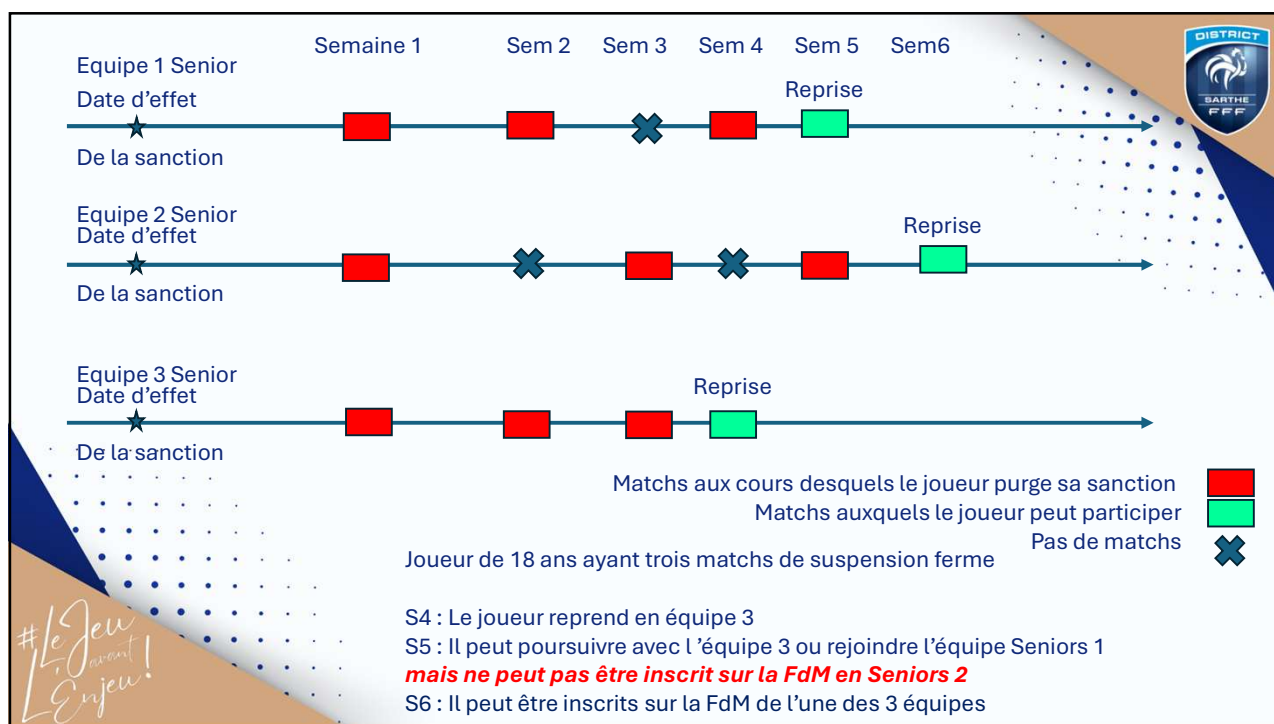


1. La suspension d'un joueur ***doit être purgée lors des rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition***, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. *Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.* Le joueur exclu par l'arbitre ne peut pas purger sa suspension avec n'importe quelle équipe de son club le jour-même ou le lendemain de son exclusion./.....

Avant de reprendre la compétition avec n'importe quelle équipe de son club, un joueur sanctionné doit vérifier que l'équipe avec laquelle il va participer, a effectivement joué un nombre de matches égal au nombre de matches de suspension.

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

65



66

RESERVES (art. ...)
RECLAMATIONS (art.)

Réserves

- Avant la rencontre

Réclamations

- Après la rencontre

#LeJeu avant L'Enjeu!

DISTRICT
SARTHE
FFF

67

06

FORMATION

#LeJeu avant L'Enjeu!

DISTRICT
SARTHE
FFF

68



69



70

LES FORMATIONS DU PARCOURS BÉNÉVOLE



ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)
Éthique et intégrité	Foot en marchant	Seniors	Beach Soccer	Responsable École de Football 
Pratique féminine	FOOT5	U14-U19	Gardien de But	
Handi-foot	Futnet	U10-U13	Préparateur Physique	Coach Jeunes
Foot Adapté	Fit-Foot	U6-U9	Futsal	
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club		Coach Seniors
Golf-Foot	Futsal			

#LeJeu
avant
L'Enjeu!

71

Certificats Fédéraux d'Initiateur de Football SAISON 2026 / 2027

	E-LEARNING	BLOC 1	E-LEARNING	APPLIATION EN CLUB (MSP)	BLOC 2
CFI PROJET CLUB	travail en autonomie	Samedi 14 nov 2026 DISTRICT (9h-17h)	travail en autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Vendredi 22 janvier 2027 DISTRICT (18h30-21h30)
CFI U6-U9	travail en autonomie	Mardi 20 oct 2026 MULSASSE	travail en autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Samedi 19 décembre 2026 MULSASSE
CFI U6-U9	travail en autonomie	Vendredi 23 oct 2026 MONTFORT LE GESNOIS	travail en autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Mardi 22 décembre 2026 MONTFORT LE GESNOIS
CFI U6-U9	travail en autonomie	Lundi 22 février SABLE / SARTHE ?	travail en autonomie	1 séance & 1 match à analyser	lundi 19 avril SABLE / SARTHE ?
CFI U10-U13	travail en autonomie	? MAMERS	autonomie	1 séance & 1 match à analyser	? MAMERS
CFI U10-U13	travail en autonomie	Jeudi 4 mars 2027 RUILLE / LOIR	autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Jeudi 29 avril 2027 RUILLE / LOIR
CFI U10-U13	travail en autonomie	Jeudi 22 oct 2026 LA FERTE BERNARD (9h-17h)	autonomie	2 séances & 1 match à analyser	samedi 21 nov 2026 LA FERTE BERNARD (9h-17h)
CFI U10-U13	travail en autonomie	Lundi 19 oct (9h-17h) JUGNE / VION GJ VJSPP	autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Lundi 21 déc (9h-17h) JUGNE / VION GJ VJSPP
CFI U14-U19	autonomie	Samedi 7 novembre 2026 ECOMMOY	autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Samedi 16 janvier 2027 ECOMMOY
CFI U14-U19	autonomie	Mardi 20/10/2026 LE MANS D72 (9h-17h)	autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Mardi 22/12/2026 LE MANS D72 (9h-17h)
CFI SENIORS	autonomie	Vendredi 30 oct 2026 LE MANS	autonomie	1 séance & 1 match à analyser	Lundi 21 décembre 2026 LE MANS
CFI SENIORS	autonomie		autonomie	1 séance & 1 match à analyser	
CFI GARDIENS DE BUT "Initiation"	autonomie	?	autonomie	1 séance & 1 match à analyser	?
CERTIFICATION CFF 1.2.3	autonomie	Jeudi 3 /12/ 2026 à SABLE SUR SARTHE	autonomie	2 séances & 1 match à analyser	Fin des équivalences Juin 2027
FPC ANALYSTE VIDEO	autonomie	Lundi 31 Mai et mardi 1er juin 2027 LE MANS D72	Formation pour les B.M.F et B.E.F. Obligation tous les 3 ans		



#LeJeu
avant
L'Enjeu!

72



73

Réunion Rentrée des Arbitres	<i>Samedi 5 septembre 2026 – Coulaines</i>
Réunion club Féminin	<i>Jeudi 3 septembre 2026 – District</i>
Assemblée Générale du District	<i>Vendredi 09 octobre 2026 – 19h – Etival les Le Mans</i>
Réunion Mairie	<i>Vendredi 30 octobre 2026 – 19h - District</i>

74

